RCS : LYON
Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 B 02070
Numéro SIREN : 423 510 627
Nom ou dénomination : ABITIBI MAINTENANCE

Ce dépôt a été enregistré le 31/05/2017 sous le numéro de dépôt A2017/015603

4868611

Dénomination : ABITIBI MAINTENANCE
Adresse : rue de L'aqueduc 69210 Lentilly -FRANCE-

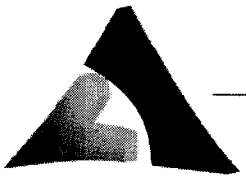
n° de gestion : 1999B02070
n° d'identification : 423 510 627

n° de dépôt : A2017/015603
Date du dépôt : 31/05/2017

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du 23/05/2017

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON * (RHÔNE) *

4868611



AUTEXY

Expertise-Comptable - Audit - Conseil

ABITIBI MAINTENANCE

rue de l'Aqueduc - Parc d'Activité de Charpenay
69210 LENTILLY

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de l'EURL ABITIBI MAINTENANCE en société par actions simplifiées

7 chemin du Dodin
69570 DARDILLY
TEL : 07 81 42 41 97 - patriceboyer@autexy.fr

SARL au capital de 5 000 € - SIRET : 794 204 11500024
Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Rhône Alpes
Société de Commissaires aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Lyon
www.autexy.fr

AUTEXY
Expertise-Comptable - Audit - Conseil

ABITIBI MAINTENANCE

EURL au capital de 100 000 euros
rue de l'Aqueduc - Parc d'Activité de Charpenay
69210 LENTILLY

A l'associé,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société ABITIBI MAINTENANCE en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision de l'associé en date du 13 avril 2017, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

I – Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de notre analyse sur la situation de la société est la suivante :

Les derniers comptes annuels arrêtés au 31/12/2016 qui ont une durée de 12 mois et qui n'ont encore fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 3 243 703 euros contre 4 320 881 euros au 31/12/2015 soit une diminution de 25 %. Le taux de marge brute progresse de 15.3 points à 70,9 %. Ainsi la marge globale diminue de 4.4 % soit 106 Keuros à 2 299 Keuros. La baisse du chiffre d'affaires a été pratiquement absorbé par la hausse du taux de marge. Cette évolution marque clairement le repositionnement de la société sur la maintenance.

Les charges externes ont diminué de 5.5 % soit 39 K€ suite à la hausse de l'intérim et de la publicité. Les charges de personnel diminuent de 355 K€ compte tenu de la réduction des effectifs. L'excédent brut d'exploitation augmente de 212 Keuros à 97 435 euros.

Le résultat d'exploitation ressort en augmentation de 195 Keuros à 48 Keuros compte tenu des éléments relevés précédemment.

Le résultat net ressort à 23 Keuros contre – 160 Keuros au 31/12/2015.

Les capitaux propres de votre société s'élèvent, au 31/12/2016 à 432 066 euros, y compris le résultat de l'exercice de 22 672 euros.

La trésorerie nette de votre société est positive de 27 829 euros au 31/12/2016. Elle ressort en baisse de 52 K€ par rapport au 31/12/2015.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

II – Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'est stipulé dans cette opération.

Fait à DARDILLY, le 23 Mai 2017
Le Commissaire aux comptes
AUTEXY,

représenté par
Patrice BOYER

7 chemin du Dodin
69570 DARDILLY
TEL : 07 81 42 41 97 - patriceboyer@autexy.fr

SARL au capital de 5 000 € - SIRET : 794 204 11500024
Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Rhône Alpes
Société de Commissaires aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Lyon